

Séance du 08 Décembre 2021

Délibération n° D2021-055

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
04 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Edith (Pouvoir à ARIZA Emmanuelle), CARRIERE Philippe (Pouvoir à EGEA Frédéric), GALTIER Samuel (pouvoir à VICENTE Florian)

Absent(s) : FAGES Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme DELMAS Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Opération cœur de Village / Fin de mission du CAUE

- **Vu** l'adhésion renouvelée annuellement au CAUE pour les missions d'accompagnement des collectivités entre autres sur les réflexions de revitalisation des villages et bourgs et l'aménagement des espaces publics, ...

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) a été mandaté pour accompagner la Commune dans sa réflexion sur l'aménagement du Cœur de Village.

Monsieur Stéphane CAILBEAUX, architecte du CAUE, a présenté les différents scénarii d'aménagement du Cœur de Village le 25 Novembre 2021. La présentation avait été annexée au compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 25 Novembre 2021.

Après avoir pris connaissance des différents scénarii d'aménagement, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider la fin d'étude menée par le CAUE pour l'aménagement du Cœur de Village.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la fin d'étude menée par le CAUE pour l'aménagement du Cœur de Village.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 08 Décembre 2021



Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX

Séance du 08 Décembre 2021

Délibération n° D2021-055

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.